

Conditions de stationnement sur voirie applicables à une 2^{ème} voiture actuellement non éligible au tarif résident

Payant de 9h à 19h toute l'année sauf dimanche et jours fériés

La durée minimale de paiement est de 30mn, ensuite paiement par tranches de 15mn

Durée maximale payable en une fois : 4h15

Si cette durée de stationnement est dépassée : Sanction FPS Forfait Post Stationnement

Tarifs visiteurs	Zone rouge		Zone verte	
	Hyper centre (Intérieur des cours)	Centre entre Cours et Boulevards	Mini	
30mn	1,30		0,90	
1h	2,50		1,80	
2h	5,00		3,60	
3h	10,00		8,60	
4h	15,00		13,60	
Maxi 4h15	FPS 35,00*		FPS 30,00 *	

* FPS réduits de 5,00 si payés avant 24h à l'horodateur

Obligation de déplacer sa voiture toutes les 4 h	soit par jour 2x4h + 2h :	
	35,00	30,80/jour
Voiture non déplacée: 2 FPS+2h	75,00	63,60/jour

Stationnement à l'année 365 jrs- 52 dimanches- 20jours fériés divers= 313 jours

Voiture déplacée toutes les 4h 10 955 /an 9 640,40/an

Si voiture non déplacée toutes les 4h :

Maxi en fonction du nombre de FPS 23 475/an 19 906,80/an

(soit le prix d'une voiture! Un véritable racket !)

Stationnement résident sur abonnement :

Tarif applicable uniquement sur la zone de résidence déterminée par justificatif de domicile

Hors zone de résidence : tarif « visiteurs » selon barème des parcmètres

5 zones : A Hyper centre (intérieur des cours, zone rouge)

B intra blvds (de rue Fondaudège à rue du Tondu)

C intra blvds (de rue du Tondu à Belcier)

D (rive droite Bastide & Benauge)

E (de rue Fondaudège à Bacalan, yc hors blvds)

Tarifs des abonnements en ligne : 1 mois 15,00	Droit au tarif visiteur 4 jours
3 mois 45,00	12
6 mois 90,00	25
1 an 165,00	52 jours

Chaque abonnement peut être partagé sur 4 numéros d'immatriculation différents (mais avec même domicile sur la carte grise) mais un seul véhicule peut en bénéficier à la fois

Le tarif visiteurs (pass 52) s'applique à tout véhicule mais uniquement sur la zone support de l'abonnement résident

Rappel : Le Pass 52 est le tarif qui permet en particulier les visites familiales. Nos associations l'ont obtenu pour mise en application sur l'ensemble des zones de Bordeaux qui étaient déjà devenues payantes après des négociations très serrées qu'elles ont menées en 2018 avec Jean-Louis David, maire adjoint chargé de ce dossier par Alain Juppé. **En mars 2018 Pierre Hurmic et Delphine Jamet, seuls élus d'opposition écologistes, soutenaient sans réserve nos actions et la demande de zones bleues . Ils ne le font plus.**

Rien n'a pourtant changé dans les conditions de vie des bordelais !

Ne pas jeter sur la voie publique